

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 06 novembre 2012 à 19h00 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Sandra Dicaire et Michèle Marois ainsi que messieurs les conseillers Jean-Yves Dubois, Roger Laurent et Daniel Rochon.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Denis Bonhomme.

ÉTAIT également présente : Madame Line Sarrazin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19h00 sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption des procès-verbaux du 02 et 09 octobre 2012;
- 4.- Gestion financière et administrative;
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de septembre 2012;
 - 4.3- Pour accepter l'état comparatif des revenus et des dépenses du présent exercice et de l'exercice précédent;
 - 4.4- Discours budgétaire du maire;
 - 4.5- Publication du discours budgétaire du maire;
 - 4.6- Panneau publicitaire salle de quilles;
 - 4.7- Support financier à place aux jeunes Papineau;
 - 4.8- Adoption du règlement relatif au remboursement des frais de déplacement des employés et des élus municipaux;
 - 4.9- Aide financière aux Chevaliers de Colomb pour l'entretien de leur salle;
 - 4.10- Projet régional – AccèsCité-Finance et AccèsCité-Territoire;
- 5.- Aménagement et urbanisme;
 - 5.1- Demande d'une dérogation mineure – 389, chemin des Hautes-Chutes;
 - 5.2- Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme et nomination d'un comité de sélection;
 - 5.3- Montant forfaitaire pour l'utilisation professionnelle du cellulaire de l'inspectrice en bâtiments et environnement;
 - 5.4- Séminaire de formation de PG Solutions;
- 6.- Voirie;
- 7.- Loisirs et culture;
- 8.- Sécurité publique;
- 9.- Hygiène du milieu;
- 10.- Varia;
- 11.- Correspondance;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Fermeture de la séance.

12-11-158

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 06 NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et en ajoutant le point suivant « avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement sur les nuisances » à varia.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-159

POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX DU 02 ET DU 09 OCTOBRE 2012

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, les procès-verbaux du 02 et du 09 octobre 2012, au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-160

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 12-10
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'octobre 2012 dressé par la directrice générale, portant le numéro 12-10 totalisant une somme de **86 965,97 \$** et réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer :	60 538,57 \$
- Déboursés par chèques :	2 236,61 \$
- Déboursés par prélèvement :	14 773,66 \$
- Salaires :	9 417,13 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-161

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2012

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de septembre 2012 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-162

POUR ACCEPTER L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU PRÉSENT EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec stipule qu'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, doit être déposé semestriellement (deux fois par année) lors d'une séance du conseil;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose au conseil, pour approbation, cet état comparatif pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 et 2012;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 et 2012.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

DISCOURS BUDGÉTAIRE DU MAIRE

Il me fait plaisir de vous présenter, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, un aperçu de la situation financière de la municipalité de Val-des-Bois.

ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2011

La firme de comptables agréés Marcil Lavallée, a effectué la vérification de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2011. Pour cet exercice, la municipalité a réalisé un surplus de 40 566 \$.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS :

La municipalité de Val-des-Bois devrait terminer son exercice financier 2012 avec un surplus budgétaire.

RÉALISATIONS 2012 :

- Signature d'une entente avec Tricentris (recyclage);
- Installation d'une génératrice au poste de pompage pour l'eau potable;
- Agent de sensibilisation en environnement dans le cadre du projet de la MRC de Papineau;
- Travaux de réfection des chemins de la Rivière et Hautes-Chutes;
- Travaux d'asphaltage des chemins Edmond et de la Rivière;
- Achat de deux panneaux d'indice d'inflammabilité (sécurité incendie);
- Formation d'opérateurs de pompes service des incendies;
- Achat et installation d'un réservoir en fibre de verre pour la sécurité incendie (borne sèche);

- Adhésion au projet intermunicipal relatif au parc industriel régional de la MRC de Papineau;
- Adoption du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Une subvention de 19 000\$ fut obtenue grâce à l'intervention de notre ancien député, monsieur Norm MacMillan. Somme qui fut affectée à la réfection de nos chemins municipaux.

Merci monsieur MacMillan et bonne et longue retraite très bien méritée.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2013

La valeur imposable totale des immeubles inscrite au rôle d'évaluation triennal pour l'exercice financier 2013 est actuellement de 133 089 400 \$.

En 2013, les dossiers prioritaires sont :

- Réfection des chemins municipaux, priorité aux côtes du chemin Hayes;
- Pavage des côtes du chemin des Hautes-Chutes;
- Construction d'un entrepôt (garage) municipal;
- Installation de la téléphonie IP au centre municipal (projet régional);

LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,C. T-11.001), voici la rémunération annuelle des membres du conseil de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2012 :

	Rémunération municipale	Allocation de dépenses
Maire :	9 430 \$	4 715 \$
Conseillers :	3 143 \$	1 572 \$
	Rémunération MRC	Allocation de dépenses MRC
Maire	4 558 \$	2 278 \$

CONTRATS ET DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2012

- | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|---------------|
| • Génératrice aqueduc | A. Lecompte & Fils Inc. | 54 567.14 \$ |
| • Pavage chemins Edmond & Rivière | Construction Edelweiss | 135 639.68 \$ |

CONCLUSION DU RAPPORT DU MAIRE

La séance du conseil au cours de laquelle le budget 2013 sera adopté, aura lieu le mardi 18 décembre 2012 à 19h00.

Les taxes municipales seront encore perçues en trois versements pour l'année 2013.

Un merci spécial pour l'excellente collaboration des membres du conseil municipal ainsi qu'à tous les employés municipaux.

Meilleurs vœux pour l'année 2013 et continuez de nous suivre en consultant notre site Internet au www.val-des-bois.ca et en assistant à nos réunions municipales.

Le maire,
Marcel Proulx
6 novembre 2012

12-11-163

PUBLICATION DU DISCOURS BUDGÉTAIRE DU MAIRE

ATTENDU QUE l'article 955 du Code municipal du Québec stipule que le texte du rapport du maire doit être distribué à chaque adresse ou publié dans un journal diffusé dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la publication du discours du maire dans le journal Le Bulletin de la Lièvre.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-164

PANNEAU PUBLICITAIRE SALLE DE QUILLES

ATTENDU la résolution numéro 03-06-101 concernant le panneau publicitaire de la municipalité de Val-des-Bois à la salle de quilles de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU QUE la municipalité désire conserver ce panneau publicitaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 114,98 \$ taxes incluses pour le panneau publicitaire à la salle de quilles de Notre-Dame-de-la-Salette.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-165

SUPPORT FINANCIER À PLACE AUX JEUNES PAPINEAU

ATTENDU QUE Place aux jeunes Papineau est un organisme qui a pour mission de contrer l'exode rural des jeunes diplômés ou en voie de l'être et à leur offrir des opportunités d'emplois et de vie afin qu'ils aient un sentiment d'appartenance à la MRC de Papineau et qu'ils décident d'y rester ou d'y revenir après leurs études;

ATTENDU QU'afin d'atteindre leur objectif, Place aux jeunes Papineau organise des séjours exploratoires en régions et fait également de la sensibilisation auprès des jeunes du secondaire sur les possibilités qu'offre le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la demande de support financier pour un montant équivalant à 0,15 \$ par habitant afin de soutenir les dépenses reliées aux frais de transport, d'hébergement et de repas des participants durant les séjours exploratoires et à organiser des activités dans les écoles;

ATTENDU QUE la population de la municipalité est actuellement de 938 habitants;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde un support financier de 140,70 \$ à Place aux jeunes Papineau représentant 0,15 \$ par habitant.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-166

ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM05-2012
RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU la fluctuation du prix de l'essence, il est nécessaire et opportun de modifier le montant alloué aux employés et aux élus pour leurs frais de déplacement;

ATTENDU QUE ce règlement abroge et remplace tous les règlements relatifs au remboursement des frais de déplacement des employés et des élus municipaux et plus particulièrement le règlement numéro RM07-2010;

ATTENDU QU'afin de suivre le prix du marché et de rembourser de façon équitable les frais de déplacement, le conseil désire utiliser le tableau officiel de la Régie de l'énergie du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2012;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale mentionne que ce règlement a pour objet les frais de déplacement des employés et des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE

II EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QU'un règlement portant le numéro RM05-2012 des règlements municipaux et intitulé **RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit :

ARTICLE 1 **INDEMNITÉ AU KILOMÈTRE**

L'indemnité au kilomètre pour les frais de déplacement est ajustée d'après le tableau suivant de la Régie de l'énergie du Québec établie selon le prix moyen mensuel du litre d'essence ordinaire :

Prix moyen mensuel du litre d'essence (\$)	Indemnité par km (\$)
0,50 - 0,70	0,38
0,71 - 0,90	0,40
0,91 - 1,10	0,43
1,11 - 1,30	0,45
1,31 - 1,50	0,47
1,51 - 1,70	0,49
1,71 - 1,90	0,51
1,91 - 2,10	0,53
2,11 et +	0,55

Le taux est révisé deux fois par année soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

ARTICLE 2 FRAIS DE REPAS

Les frais maximum de repas sont de :

- Déjeuner : 10,00 \$
- Dîner : 20,00 \$
- Souper : 35,00 \$

ARTICLE 3 FRAIS DE CONGRÈS ET COLLOQUES

Lors de congrès ou colloques, les frais de repas sont établis à 65,00 \$/jour, les frais d'hébergement et d'inscription sont couverts par résolution du conseil municipal. Cependant pour le maire ou son représentant nommé par le conseil municipal, des frais de représentation sont accordés pour un maximum de 250,00 \$. Pour tout autre délégué des frais de représentation sont accordés pour un maximum de 100,00 \$.

ARTICLE 4 PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les frais encourus, quels qu'ils soient, pour qui que ce soit, sont remboursables sur présentation de pièces justificatives seulement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Marcel Proulx, Maire

Line Sarrazin, Sec.-trésorière

Avis de motion donné le 02 octobre 2012
Adopté le 06 novembre 2012
Affiché le 07 novembre 2012

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-167

AIDE FINANCIÈRE AUX CHEVALIERS DE COLOMB POUR L'ENTRETIEN DE LEUR SALLE

ATTENDU la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb afin de leur aider à défrayer les coûts d'entretien de leur salle;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède aucune autre salle communautaire et que la salle des Chevaliers de Colomb est utilisée à cette fin par la plupart des organismes et citoyens de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 300 \$ aux Chevaliers de Colomb pour leur aider à défrayer les coûts d'entretien de leur salle.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-11-168

PROJET RÉGIONAL – ACCÈSCITÉ-FINANCES ET ACCÈSCITÉ-TERRITOIRE

ATTENDU le projet régional relativement au regroupement d'achat de tous les modules des logiciels d'AccèsCité-Finance et AccèsCité-Territoire, logiciels de gestion municipale que la municipalité de Val-des-Bois utilise présentement et qui sont fournis par la compagnie PG Solutions;

ATTENDU QUE ce conseil juge qu'il serait opportun d'adhérer à ce projet régional de regroupement d'achat qui permettrait d'acquérir tous les modules de gestion à un moindre coût;

ATTENDU la proposition de PG Solutions au montant de 6 496,09 \$ pour l'acquisition des modules manquants et de 2 523,70 \$ pour le contrat d'entretien annuel;

ATTENDU QUE cette proposition est valide à la condition qu'un minimum de dix (10) municipalités adhèrent au projet régional;

ATTENDU QUE le coût du projet sera imputable au budget 2013 seulement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la proposition de PG Solutions telle que présentée et adhère au projet régional de regroupement d'achat pour les modules d'AccèsCité-finance et AccèsCité-territoire pour une dépense maximale de 6 496,09 \$ taxes incluses pour l'acquisition des modules et de 2 523,70 \$ taxes incluses pour l'entretien annuel;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les montants de ces dépenses seront prévus au budget 2013.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-169

DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE – 389, CHEMIN DES HAUTES-CHUTES

ATTENDU QUE le propriétaire du 389, chemin des Hautes-Chutes a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme concernant la construction d'un bâtiment accessoire dans la marge avant à 0,6 mètre de la ligne au lieu de 6 mètres tel qu'il est spécifié dans notre règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation de refuser cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 19 octobre 2012 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil refuse la dérogation mineure déposée par le propriétaire du 389, chemin des Hautes-Chutes lui interdisant ainsi de construire un bâtiment accessoire dans la marge avant de sa propriété à 0,6 mètre tel que demandé.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-170

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU QU'un poste est devenu vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme suite à la démission d'un de ces membres (citoyen);

ATTENDU QUE ce conseil désire afficher un avis public afin de recruter toute personne intéressée par ce poste;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un comité de sélection pour rencontrer les personnes ayant démontré un intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à afficher un avis public afin de recruter toute personne intéressée d'occuper le poste au sein du comité consultatif d'urbanisme et nomme les personnes suivantes pour former le comité de sélection :

- Roxane Blanchard
- Jean-Yves Dubois
- Marcel Proulx

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-171

MONTANT FORFAITAIRE POUR L'UTILISATION PROFESSIONNELLE DU CELLULAIRE DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'il est utile et sécuritaire pour l'inspectrice en bâtiments et en environnement d'avoir un cellulaire par lequel elle serait accessible en tout temps lorsqu'elle est au travail;

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiments et en environnement serait disposée à utiliser son cellulaire personnel à des fins professionnelles;

ATTENDU QUE la municipalité, après discussion avec l'inspectrice en bâtiments et en environnement, serait prête à lui offrir un montant mensuel forfaitaire de 25 \$ pour l'utilisation professionnelle de son cellulaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QU'un montant mensuel forfaitaire de 25 \$ soit accordé à l'inspecteur en bâtiments et en environnement pour l'utilisation professionnelle de son cellulaire.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-11-172

SÉMINAIRE DE FORMATION DE PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE PG Solutions est le fournisseur de notre logiciel AccèsCité Territoire-installations septiques;

ATTENDU QUE PG Solutions offre un séminaire de formation à distance (Web) sur les nouveautés des différents modules dans l'application AccèsCité Territoire-installations septiques;

ATTENDU QUE les frais d'inscription au séminaire s'élèvent à 125 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspectrice en bâtiments et en environnement à s'inscrire au séminaire de formation de PG Solutions et décrète une dépense de 125 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF AUX NUISANCES

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Michèle Marois, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif aux nuisances sera présenté pour adoption.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits de disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

12-11-173

LEVÉE DE LA SÉANCE (19h34)

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

.....
Marcel Proulx, maire

.....
Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

Je, Marcel Proulx maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.